

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

Consultations publiques sur la réussite éducative

LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE : UN PROJET DE SOCIÉTÉ QUI NE PEUT PLUS ATTENDRE

Montréal, le 14 novembre 2016. La Fondation Lucie et André Chagnon a déposé un mémoire intitulé *La réussite éducative : un projet de société qui ne peut plus attendre*, dans le cadre des *Consultations publiques sur la réussite éducative* menées par le gouvernement du Québec.

La Fondation Chagnon conçoit la réussite éducative (incluant, mais ne se limitant pas à la réussite scolaire) comme le développement du plein potentiel de chaque jeune tout au long de son parcours, dès la petite enfance jusqu'à l'âge adulte. Étant donné sa mission et la cible qu'elle s'est donnée, elle ne peut qu'adhérer à l'esprit des trois grands axes d'intervention proposés, à savoir 1) l'atteinte du plein potentiel de tous les élèves dès la petite enfance, 2) un contexte propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite et 3) la mobilisation des acteurs et des partenaires autour de la réussite.

La Fondation croit, toutefois, que **la future *Politique de la réussite éducative* devra se hisser au rang de politique nationale et, pour ce faire, aller au-delà des mesures ponctuelles et des changements programmatiques énoncés dans le document de consultation.**

« Le projet de *Politique de la réussite éducative* est bien plus qu'une initiative gouvernementale. Il s'agit d'une nécessité nationale qui doit devenir le projet de toute notre société. Et cela ne peut plus attendre. Autant l'opinion publique que l'ensemble des acteurs qui travaillent auprès des enfants et des jeunes au Québec s'accordent pour dire qu'il est temps de mettre en place des mesures nécessaires pour que tous les jeunes québécois, sans exception, développent leur plein potentiel », rappelle Jean-Marc Chouinard, président de la Fondation Lucie et André Chagnon.

C'est dans cet esprit que la Fondation a énoncé les principales recommandations suivantes. La future *Politique de la réussite éducative* devra notamment :

1. **Faire de la réussite éducative un projet prioritaire de l'ensemble du gouvernement québécois.**
2. **Mobiliser l'ensemble de la société québécoise : parents, familles, écoles, communautés, municipalités, services publics, employeurs** – en assurant la synergie de toutes les parties prenantes, en soutenant le renforcement des pratiques parentales ainsi que celles des divers intervenants et éducateurs, en tenant compte des spécificités territoriales, et en reconnaissant et soutenant le rôle essentiel des organismes communautaires qui œuvrent auprès des jeunes.

3. **Considérer la finalité de l'éducation comme une formation à la citoyenneté, bien plus que comme une simple formation à l'emploi** – en formant des citoyens engagés, autonomes et libres de leurs choix, et en considérant l'équité comme un objectif à atteindre.
4. **Envisager la réussite éducative comme un processus fluide, tout au long du parcours du jeune** – en investissant en petite enfance dans une perspective de prévention, en trouvant un juste équilibre entre des mesures universelles et des mesures ciblées ainsi qu'en assurant le suivi systématique de chaque jeune et en améliorant l'efficacité du continuum de services.
5. **Porter une attention particulière aux jeunes les plus vulnérables et ayant des besoins particuliers** – en tenant compte de leurs caractéristiques sociodémographiques, scolaires et territoriales, et en se souciant particulièrement des nations autochtones du Québec et des jeunes aux parcours différenciés.
6. **Valoriser le rôle de tous les acteurs œuvrant à la réussite éducative des jeunes et travailler au renforcement et au développement de leurs compétences** – en tenant compte des pratiques probantes, mais aussi émergentes, et en misant sur des approches collaboratives et sur la prise en charge collective de la réussite de tous les jeunes.
7. **Se doter d'un mécanisme de monitoring de la mise en œuvre de la Politique de la réussite éducative.**

[Pour consulter le mémoire](#)

À propos de la Fondation Lucie et André Chagnon

La Fondation Lucie et André Chagnon a pour mission de prévenir la pauvreté en contribuant à la réussite éducative des jeunes Québécois, dès leur conception jusqu'à 17 ans, par le développement de leur plein potentiel. Pour y parvenir, elle soutient la mobilisation locale et régionale autour des facteurs de la réussite éducative. La Fondation soutient également des activités et des outils de sensibilisation destinés aux parents et, plus largement, à l'ensemble de la société québécoise.

www.fondationchagnon.org

-30-

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

Claire Neveux

Coordonnatrice, Communications

Fondation Lucie et André Chagnon

Tél. : 514 380-2001, poste 1061

neveuxc@fondationchagnon.org